

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 NOVEMBRE 2002 à 20 h

Sous la présidence de M. BRACONNIER Armand

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 14

Présents:

Kutzenhausen	:	MM. FABACHER	- BRACONNIER	- MORI	- WAGNER
(suppléant)					
Lampertsloch	:	MM. STURM	- APPRIL	- URBANY	- Mme
LEMBERGER (Suppléante)					
Lobsann	:	MM. KREISS	- MME CHALOPPE	- RUBENTHALER	
Merkwiller-P	:	MM. SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER	
Preuschedorf	:	MM. KENNEL	- BASTIAN		

Invités : MM LOGEL Bernard, HUSSON Guy, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY,

Excusés :

MM : WALTER – WEISBECKER – TROG – Mme FISCHER.

M. VONAU Jean-Laurent.

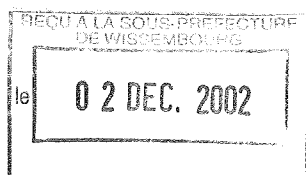
Point 3) Plan de Développement : Enveloppe globalisée du Département

Le Président informe que le Conseil Général a validé la charte de développement élaborée avec la CDC de la Vallée de la Sauer et que le montant de l'enveloppe globalisée du Département est de **10.321 Euros** pour l'exercice 2002.

Les conditions d'utilisation de cette enveloppe sont les suivantes :

- Cette somme est affectée en complément de financement de projets intercommunaux ou communaux, sans toutefois dépasser 50% (Subvention classique + aide de l'enveloppe globalisée).
- Une partie peut être consacrée aux dépenses de fonctionnement de la structure, sauf frais de personnel, soit 20%,
- L'aide de l'enveloppe globalisée ne peut être supérieure à la subvention du Maître d'ouvrage.
- L'ensemble des aides (Etat, Région, Département...) ne peut excéder 80% du coût hors taxes de l'opération concernée.

Pour prétendre à cette enveloppe, une demande motivée de nos projets est à soumettre dans les meilleurs délais au Conseil Général.



Pour copie conforme.

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 25 novembre 2002

Le Président

Armand BRACONNIER

